

Il n'est pas facile de faire des calculs scientifiques pour les postes autres que la nourriture, les vêtements et le logement, mais chacun de nous se rend bien compte que lorsque le revenu d'une famille lui permet tout juste de se procurer le strict nécessaire à sa survie et au maintien de sa capacité de travail, la pauvreté subsiste. Et cette pauvreté subsiste parce qu'il faut aussi de l'argent pour satisfaire ces besoins sociaux sans lesquels on risque de devenir un objet de pitié ou de ridicule au sein de la communauté. Le Canada a essayé plusieurs méthodes de lutte contre la pauvreté. Certaines sont générales. Des programmes d'assurance sociale existent. Mais, parce que l'établissement d'assurances sociales et de prestations forfaitaires universelles suffisantes pour faire face à tous les besoins coûteraient trop cher, il faudra toujours que les programmes d'assistance sociale soient en fonction du revenu et des besoins des familles.

L'assistance sociale doit tenir compte du besoin d'un revenu familial suffisant pour conserver la dignité et l'indépendance de l'individu, et elle doit aussi l'encourager à se suffire à lui-même. Elle devrait dépasser le soulagement des pauvres et devenir assurance sociale, majorant les avantages accordés, élargissant la conception du besoin et effaçant la flétrissure morale que comporte de recours à l'assistance.

Je voudrais seulement, en terminant, dire quelques mots du revenu garanti, monsieur l'Orateur. Selon cette méthode, le gouvernement verse des subventions à toutes les familles pauvres pour augmenter leurs revenus insuffisants et ainsi diminuer ou supprimer complètement le niveau de pauvreté. Cette technique coûte moins cher que les régimes de paiements universels et répugne moins aux bénéficiaires que l'évaluation des moyens ou des besoins. C'est un outil plus efficace contre la pauvreté que les autres techniques d'assurances sociales ou les démosubventions. L'objet principal de ce type de programme est d'aider le travailleur pauvre.

Le revenu garanti, ou l'évaluation de revenu a été employé dans le cas des pensionnés de la vieillesse en vue d'accorder le supplément de revenu garanti. Grâce à cette technique, le Canada est parmi les quelques pays du monde qui ont essayé cette nouvelle approche par laquelle on relie les données de l'impôt sur le revenu et le montant des prestations. Nous reconnaissons tous, je pense, qu'il y a encore beaucoup à faire pour éliminer la pauvreté. Mais, ayant défini le problème et ayant eu le courage d'y faire face, en tenant compte que les ressources sont toujours limitées, je suis convaincu que certaines mesures importantes d'avant-garde ont été prises et je sais qu'on peut s'attendre à ce que d'autres mesures également importantes suivront bientôt.

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, l'abolition de la pauvreté au Canada ne sera pas tâche facile et rien n'indique que l'on puisse y parvenir à court terme par la voie législative.

Aujourd'hui comme par le passé, les politiques économiques des pouvoirs publics visent à maintenir un haut niveau de revenu et d'emploi tandis que leurs politiques sociales tendent à mettre sur pied une gamme complète de programmes destinés à maintenir les revenus et à assurer des services sociaux et sanitaires. Cette action procède de l'hypothèse selon laquelle à une augmentation

du revenu national et à une amélioration des services de sécurité sociale correspond une diminution du nombre de Canadiens dans le besoin.

La plupart de nos préoccupations actuelles sont dues au fait que les politiques économiques et sociales traditionnelles n'ont pas été à même de résoudre les problèmes posés par notre société industrielle dans la mesure escomptée et que nos programmes ne suffisent pas à répondre aux besoins des pauvres. Avant de nous pencher sur les déficiences de notre système en ce qui concerne la pauvreté, il nous faut absolument examiner le concept de la pauvreté et ses conséquences au Canada.

Qu'est-ce que la pauvreté? Être pauvre, c'est avant tout vivre dans le dénuement, par rapport aux gens riches et aisés. Si l'on y réfléchit un instant, on s'aperçoit que si l'on veut chiffrer la pauvreté, ses limites varient dans le temps et dans l'espace. Mourir de faim, de froid ou de toute autre forme de privation, telle est la seule forme de pauvreté absolue; les autres formes ne sont que relatives. Tout le monde sait qu'être pauvre au Canada, c'est autre chose qu'être pauvre en Inde, et que la pauvreté au Canada aujourd'hui diffère beaucoup de ce qu'elle était dans les années 30 ou au cours des décennies antérieures.

• (5.30 p.m.)

La pauvreté comprend à la fois une privation économique et une aliénation sociale. La privation économique existe lorsque les pauvres n'ont pas suffisamment accès aux biens produits, aux services et aux conditions de vie dont jouissent les autres membres de la collectivité. L'effet le plus marquant de la pauvreté sur la personnalité, c'est que les enfants des pauvres deviennent vite prédisposés à l'échec qui, à son tour, mène à l'aliénation sociale. Les espoirs naissent d'abord au foyer, et s'ils s'attendent toujours à l'échec, les jeunes manquent d'ambition. C'est ainsi que la pauvreté se perpétue d'elle-même, passant d'une génération à l'autre.

Monsieur l'Orateur, il me semble que nous devrions nous demander qui sont les pauvres au Canada. En fonction du marché du travail, les pauvres peuvent être répartis en trois catégories: les chômeurs, les sous-employés et les non-employables. La deuxième catégorie comprend les pauvres qui travaillent à plein temps mais dont le revenu est de beaucoup inférieur à leurs besoins. La troisième catégorie comprend les retraités, les veuves et les femmes abandonnées avec enfants à charge, les grands invalides et les inaptes au travail, tous ceux qui n'ont presque rien à offrir sur le marché du travail.

Une étude de l'étendue de la pauvreté au Canada en 1967 révèle qu'environ 60 p. 100 des 840,000 familles jugées pauvres ont des chefs qui font partie de la main-d'œuvre, laquelle comprend tant les employés que les chômeurs. Le revenu de ces familles est probablement au-dessus des niveaux d'assistance publique et, d'après les critères qui servent à définir la pauvreté, il ne permet pas de vivre convenablement. Plus de la moitié des familles pauvres qui font partie de la main-d'œuvre sont des familles nombreuses dont les chefs gagnent de petits salaires. Dans moins de la moitié des cas, ils travaillent à leur compte comme agriculteurs, pêcheurs, chasseurs ou exploitants de petites entreprises.